

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S. DU JURA**

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Jura**
loi n° 82213 du 2 mars 1982
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Compte tenu de la réception
En préfecture le : 25 NOV. 2015
et de la notification le : 27 NOV. 2015
publication :

PROCES VERBAL



**Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 29 octobre 2015**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
2. Rapport sur les personnels : suppressions et créations de postes ; non réintégration d'un agent suite à une disponibilité
3. Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER : approbation de l'avant-projet définitif ; acquisition des terrains d'implantation du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER : autorisation de signature des actes notariés à donner au Président
4. Prestations payantes : contrôle hydraulique des points d'eau incendie sous pression
5. Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2015 et mise à jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements relatifs aux opérations immobilières en cours
6. Evolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016

Rapport d'Information n° 1 : Synthèse des visites de centres de l'été 2015

Rapport d'information n° 2 : Projet de révision du Règlement Opérationnel des services d'incendie et de secours

Questions diverses



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**



**Procès - Verbal
du Conseil d'Administration
Séance du 29 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD (arrivée à 15h lors de l'examen du rapport n° 3), Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Excusés : Messieurs Jean-Yves MATHIEU et Jean-Gabriel NAST.

Procurations : Monsieur Jean-Yves MATHIEU avait donné procuration à Monsieur François GODIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Lieutenant de 1^{ère} classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON ; Monsieur le Commandant Philippe MOUREAU était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Le quorum de 12 est atteint, 19 membres à voix délibérative étant physiquement présents.

Monsieur le Président Clément PERNOT ouvre la séance, remercie les membres présents.

Il propose à Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, qui l'accepte, d'être secrétaire de séance, avec l'accord de l'assemblée.

Il indique qu'il y a une procuration, Monsieur Jean-Yves MATHIEU ayant donné procuration à Monsieur François GODIN.

Il précise que la synthèse des avis des instances consultatives est disponible sur table ; le rapporteur de chaque rapport portera l'(les) avis à la connaissance de l'assemblée. Cette synthèse est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur le Lieutenant de 1^{ère} classe Pascal BOUVIER, membre élu ayant voix consultative, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, demande à Monsieur le Président Clément PERNOT l'autorisation de prendre la parole.

L'autorisation lui est accordée.

Il remercie Monsieur le Président Clément PERNOT pour la visite de l'atelier hier et demande l'autorisation de lecture de deux déclarations liminaires syndicales (Avenir Secours et SNSPP-PATS-FO) relatives au transfert des services logistiques.

L'autorisation lui est accordée.

Il procède alors à la lecture de ces documents, joints au présent procès-verbal.

Monsieur le Président Clément PERNOT lui répond qu'il s'exprimera plus tard dans la séance sur ce sujet.

RAPPORT N° 1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015

Rapporteur : Monsieur Clément PERNOT

Aucune observation n'ayant été ni n'étant formulée, il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015.

RAPPORT N° 2 : Rapport sur les personnels : suppressions et créations de postes ; non réintégration d'un agent suite à une disponibilité

Rapporteur : Monsieur Bernard AMIENS

Madame Danielle BRULEBOIS trouve qu'il est regrettable de ne plus avoir d'apprenti ou d'emplois d'avenir, mode d'insertion. Elle ajoute que les services publics doivent faire l'effort de prendre des apprentis, elle regrette ce choix de ne pas continuer.

Monsieur Bernard AMIENS précise que l'apprentissage se terminait pour cet apprenti qui a trouvé un emploi. Il ajoute que les contrats aidés ne se substituent pas à des emplois pérennes, qu'il s'agit d'une mesure temporaire, et que la question sera réétudiée plus tard. Il explique qu'il n'y a pas de situation douloureuse mais simplement une non reconduction de contrat.

Madame Danielle BRULEBOIS demande si le SDIS perçoit de la taxe d'apprentissage.

Madame Sylvie JOURLAIT précise que la Région accorde 1 200 €/an sur 10 000 € pour l'apprentissage, que les contrats aidés ont un coût de 25 000 €, la dépense totale s'élevant à 35 000 €, soit un équivalent temps plein.

Monsieur le Président Clément PERNOT explique que les décisions prises par l'Etat vont avoir des impacts dans le fonctionnement de nos collectivités territoriales. Il précise que c'est le contexte qui ne permet pas de reconduire, que le principe de l'apprentissage ou des contrats aidés n'est pas contesté. Il ajoute qu'il faut baisser les coûts de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations.

Il indique que le SDIS aura les mêmes recettes en 2016 qu'en 2015 et qu'il est ainsi privilégié. Il dit qu'il va être envisagé de maintenir un effort sur l'apprentissage dans un projet à venir en lien avec le Centre de Gestion.

Monsieur Bernard AMIENS réaffirme que le principe de l'apprentissage n'est pas en cause. Il rappelle que pour les emplois d'avenir, il s'agit bien d'une non reconduction.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les suppressions et créations de postes telles que présentées ;
- la non-réintégration d'un agent suite à une disponibilité.

RAPPORT N° 3 : Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER : approbation de l'avant-projet définitif ; acquisition des terrains d'implantation du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER : autorisation de signature des actes notariés à donner au Président

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Madame Natacha BOURGEOIS donne la parole au Commandant Damien FREDY pour la présentation de l'Avant-Projet Définitif.

A l'issue, elle explique que le financement est de 50 % par le Département et 50 % par les communes de premier appel, soit ECLA plus 12 communes. Elle précise que les douze communes ont validé sur le principe le projet et la clé de répartition. Six communes se sont engagées sur le financement de la caserne, les six autres appartenant à la Communauté de Communes du Val de Somme ne se sont pas engagées au motif qu'elles intégreraient ECLA en 2017.

Monsieur le Président Clément PERNOT précise que toutes les communes défendues doivent financer le projet. Cinq des six communes attendent le rattachement à ECLA, la commune de GEVINGEY n'a pas encore répondu. Il indique qu'il se réunira avec Monsieur Jacques PELISSARD pour résoudre cette problématique et que la discussion reste ouverte.

Monsieur le Préfet Jacques QUASTANA explique qu'il est difficile, avant que les modifications ne soient réalisées, de délivrer un certificat d'appartenance. Il précise qu'en Commission Départementale de Coopération Intercommunale, un projet de schéma a été proposé, et que concernant Val de Somme un rattachement à ECLA est envisagé à l'exception d'une commune.

Il ajoute que le projet deviendra schéma avec nouvelle délimitation de périmètre de compétences. Il indique qu'en tant qu'acteur attentif de l'évolution territoriale, il tient à la réalisation de cette caserne et propose une réunion de travail sur le financement pour ne pas prendre de retard sur le délai de réalisation.

Il explique que cette réunion comprendrait les maires, le Président d'ECLA et le Président du CASDIS.

Monsieur le Président Clément PERNOT relève qu'un seul maire peut mettre à bas le financement, ce qui n'est pas acceptable.

Monsieur François PERRODIN demande si le PLU de VILLENEUVE-SOUS-PYMONT est compatible.

Monsieur le Commandant Damien FREDY confirme que le projet est possible avec le PLU actuel.

Madame Hélène PELISSARD dit qu'en cas de dépassements ou de projet différent, tous les partenaires devront être consultés.

Madame Natacha BOURGEOIS explique que l'enveloppe est respectée et que si l'option du gymnase peut être retenue, son financement sera rediscuté avec ECLA. Elle indique que le dépassement peut être en plus mais également en moins en fonction des offres.

Monsieur Daniel BOURGEOIS dit que le gymnase est une option pour les sapeurs-pompiers, et que la différence de coût, s'il est mutualisé, sera prise par ECLA.

Monsieur Jean-Daniel MAIRE demande si la viabilisation du terrain est à la charge d'ECLA.

Madame Hélène PELISSARD lui répond que oui.

Monsieur le Président Clément PERNOT rappelle que le territoire finance la viabilisation et la mise à disposition du terrain.

Monsieur Cyrille BRERO dit que Monsieur Jacques PELISSARD est favorable à une rencontre, qu'il souhaite aller vite sur le projet et qu'il a de nouvelles propositions à faire.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique que si le projet prend du retard ce n'est pas du fait du CASDIS, qu'il ne peut y avoir de montant préalable de fixé.

Il rappelle les règles du financement de la caserne, 50 % ECLA et les 12 communes – 50 % Département. Il précise que le territoire est associé à la réflexion.

Monsieur Cyrille BRERO explique que les six communes paieront comme les autres même en intégrant ECLA.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avant-projet définitif relatif au CIS de LONS-LE-SAUNIER pour un coût de travaux seuls arrêté à 4 523 000 € HT ;**
- **confirme l'acquisition au prix de 5,00 € le m² des parcelles sises à VILLENEUVE-SOUS-PYMONT cadastrées section D :**
 - **n° 23, n° 25, n° 246 et n° 247, représentant une surface totale de 94a 32ca, propriété de l'indivision GROS épouse BATAILLARD Odette, GROS Christian, GROS Brigitte, BOUVARD épouse MARTIN Sylvie, BOUVARD Nadine, pour un prix global d'acquisition de 47 160,00 € ;**
 - **n° 22, n° 24, n° 26, n° 27, n° 248 et n° 249, représentant une surface totale de 1ha 31a 16ca, propriété de l'indivision MOUILLARD Jean et MOUILLARD René, pour un prix global d'acquisition de 65 580,00 € ;**
- **autorise son Président à signer les compromis de vente, les actes notariés et tous documents à intervenir pour la finalisation de la transaction, établis par la SCP BARTHEN – RUIZ – VANDEL à DOLE pour l'indivision GROS/BOUVARD et par la SCP PROST – TESTON – PONTIROLI – MAIRE à LONS-LE-SAUNIER pour l'indivision MOUILLARD, sous réserve :**
 - **de l'accord de financement des 12 communes hors ECLA défendues en premier appel**
 - **de l'accord de prise en charge par l'ensemble des financeurs, du montant réel des dépenses de l'opération, notamment en cas de dépassement.**

RAPPORT N° 4 : Prestations payantes : contrôle hydraulique des points d'eau incendie sous pression

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Monsieur François GODIN indique qu'il a évoqué ce sujet avec le Président de l'AMJ.

Monsieur le Président Clément PERNOT rappelle que la prestation se limitera au contrôle.

Monsieur François PERRODIN demande comment va se passer la transition pour les communes qui ont déjà un contrat.

Monsieur le Président Clément PERNOT dit qu'il faudra dans ce cas attendre la fin du contrat et rappelle que le SDIS ne fera pas la maintenance.

Monsieur Jean-Daniel MAIRE se demande si cette tarification ne peut pas être qualifiée de concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises de ce secteur.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE explique que le SDIS avait écrit à toutes les communes en son temps et qu'à l'issue le SDIS contrôle actuellement les points d'eau d'environ deux tiers des communes jurassiennes. Il ajoute que le SDIS n'a pas l'intention de s'adresser aux communes qui aujourd'hui ne font pas appel au SDIS pour le contrôle de leurs points d'eau.

Monsieur René MOLIN indique que les entreprises de travaux publics ou d'autres vont prendre l'eau aux bornes incendie et que celles-ci ne sont pas en hors gel.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la réalisation des contrôles hydrauliques des points d'eau incendie sous pression par le SDIS 39 à partir de 2016,
- rend cette prestation payante au tarif de 30 euros par point d'eau incendie contrôlé,
- valide la convention type proposée en annexe, et autorise son Président à signer, ou le DDSIS par délégation, toutes les conventions faites sur ce modèle.

RAPPORT N° 5 : Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2015 et Mise à Jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements relatifs aux opérations immobilières en cours

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Aucune observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015, telle que présentée ;
- adopte les modifications d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements telles que présentées dans le rapport et ses annexes.

RAPPORT N° 6 : Evolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Monsieur Jean-Daniel MAIRE rappelle que les budgets précédents étaient sincères.

Monsieur le Président Clément PERNOT explique qu'il y a eu un problème de sous-estimation des crédits inscrits pour l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, qu'il y a un retard de -650 000 € aujourd'hui (300 000 € de 2014 payés sur des crédits 2015 et 350 000 € supplémentaires au titre de l'exercice 2015).

Monsieur Jean-Daniel MAIRE dit qu'il n'est pas possible d'anticiper l'augmentation de l'activité opérationnelle.

Monsieur le Président Clément PERNOT dit qu'on pouvait s'y attendre.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique qu'on va trouver des solutions car le service ne doit pas être altéré, que des pistes d'économies sont suggérées, qu'il faut arriver à contenir les frais de personnels. Il explique qu'il faut revoir la nécessité des formations demandées, les manœuvres...

Il ajoute qu'il faut réguler les flux, prendre les jeunes sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers volontaires dont on a besoin suivant la conjoncture.

Monsieur Bernard AMIENS explique que tous les personnels du SDIS sont convaincus de faire des économies là où cela est possible, mais précise que les jeunes sapeurs-pompiers sont une école d'éducation, un vivier, à préserver. Il s'agit pour lui avant tout d'adapter les moyens aux besoins dans chaque centre. Il ajoute que sur l'évolution des sorties des sapeurs-pompiers volontaires, il faut vérifier pour ceux qui n'ont pas d'activité mais aussi penser à la disponibilité en journée.

Monsieur Jean-Daniel MAIRE dit s'associer aux propos de Monsieur Bernard AMIENS et à sa volonté de préserver le volontariat. Il rappelle les efforts fait ces dernières années sur le chapitre 011, notamment grâce à la baisse du coût des énergies, des coûts de maintenance. Il explique que le GVT c'est 200 000 € par an. Il ajoute que le SDIS a besoin d'une réforme structurelle, de partenariat et doit mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Monsieur Bernard AMIENS indique qu'il a vu au Congrès d'AGEN des logiciels de gestion tout en un d'un SDIS à partir de 100 000 €.

Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET explique que la GPEC pour les sapeurs-pompiers volontaires est très compliquée, qu'il faut cinq à six ans pour former un chef d'agrès SPV.

Il ajoute qu'il faut être prudent sur la réduction du nombre de sapeurs-pompiers volontaires et que l'on aura sans doute en 2016 de bonne nouvelles concernant la prestation de fidélisation et de reconnaissance, avec un financement par répartition et non par capitalisation, qui devait réduire le coût pour chaque SDIS.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique qu'avec la recomposition intercommunale, il sera sans doute possible de travailler et collaborer encore mieux par rapport à l'accueil de jeunes sur le terrain.

Monsieur Jean-Daniel MAIRE observe que la situation est plus saine en investissement, que le SDIS est peu endetté, a construit et peut construire des casernes, avec un amortissement des bâtiments qui peut être neutralisé. Il ajoute qu'il serait donc possible de faire ce bâtiment pour le transfert des services logistiques.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique que depuis des années, le SDIS a fait, grâce aux élus, des efforts conséquents pour l'immobilier, notamment pour les centres. Il dit que la logistique a été délaissée et qu'il a pris conscience du besoin, qu'il a vu la carence et l'effort qu'il reste à faire. Il ajoute qu'il accordera une attention particulière pour accompagner le projet logistique, non abandonné, dès lors qu'il y aura une éclaircie. Il explique qu'il y aura rencontre avec l'architecte et que dans l'attente de la reprise il y aura un accompagnement continu.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

PRESENTS : 20

VOTANTS : 21 (1 procuration)

POUR : 19 (Mesdames BOURGEOIS, FANTINI, MARION, PELISSARD, RIOTTE, TROSSAT, VESPA ; Messieurs AMIENS, BOURGEOIS, BRERO, BROCARD, ECARNOT, GODIN, GROSDIDIER, MATHIEU, MOLIN, NEGRELLO, PERNOT, PERRODIN)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Madame BRULEBOIS, Monsieur MAIRE)

SUFFRAGES EXPRIMES : 19

MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 10 atteinte (19 voix pour)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016, tel que présenté.

RAPPORT D'INFORMATION N° 1 : Synthèse des visites de centres de l'été 2015

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Madame Natacha BOURGEOIS explique que ces visites ont permis de bien se rendre compte de l'état du patrimoine et du fonctionnement de chaque centre. Elle fait un point rapide sur l'immobilier :

- CIS LONS et CIS LA BIENNE : dossiers en cours,
- CIS LES ROUSSES : il devrait être hors d'eau hors d'air fin 2016,
- CIS ANDELOT-EN-MONTAGNE : réunion avec l'architecte la semaine prochaine,
- regroupements possibles avec construction envisagée :
 - o les COMBES (SEPTMONCEL, LAMOURA, LAJOUX),
 - o ORCHAMPS et CHAUX,
 - o PLATEAU de NOZEROY,
 - o LORETTE et CPINI de CHISSEY-SUR-LOUE et de CHAMBLAY,
- CIS ARBOIS : construction neuve ou réhabilitation du CTRD, à étudier,

- CIS CLAIRVAUX-LES-LACS : projet d'agrandissement,
- CIS ARINTHOD : travée supplémentaire,
- CIS LE LIZON : construction neuve,
- CIS CHAUX-DES-CROTENAY : travaux en cours sur la salle des fêtes qui impactent le local pompiers,
- CIS SALINS-LES-BAINS : isolation à réaliser,
- CIS PUBLY : en difficulté,
- CIS SAINT-AUBIN : du mieux, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Madame Natacha BOURGEOIS se demande aussi si tous les véhicules actuels sont véritablement indispensables, et notamment si le véhicule poste de commandement ne pourrait pas être mutualisé avec d'autres SDIS.

Elle précise qu'un courrier aux maires de corps communaux et intercommunaux va être envoyé pour leur rappeler leurs responsabilités car certains sont dans des situations dangereuses (ex : PRENOVEL-LES PIARDS, eu égard à l'isolement du secteur et à la population touristique).

Elle attire l'attention sur les sapeurs-pompiers peu actifs, qui coûtent en formation, habillement, visites médicales, prestation de fidélisation et de reconnaissance. Elle se demande s'il ne faut pas renforcer la lisibilité dans les centres par des documents et graphiques avec des indicateurs pour une prise de conscience par tous.

Monsieur le Lieutenant Philippe THOMAS précise qu'il faut faire attention avec l'activité faible, qui reste utile, par exemple celle des femmes. Il ajoute qu'il ne faut pas se priver de cette ressource féminine.

Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET dénonce l'appellation de sapeur-pompier « de Sainte-Barbe », excessive et éloignée de la réalité. Il rappelle que le parcours d'un sapeur-pompier volontaire n'est pas linéaire et que l'on ne peut professionnaliser dans le Jura aujourd'hui.

Monsieur le Président Clément PERNOT remercie Madame Natacha BOURGEOIS pour son travail et cet exposé, et dit qu'il est utile de tirer des enseignements de ces visites pour mieux prévoir, mais qu'il reste beaucoup à faire. Il ajoute qu'il y aura un rapport au prochain CASDIS pour modifier notamment le deuxième niveau d'intervention directe du SDIS dans le financement de l'immobilier (au-delà du seuil de 350 000 €).

Aucune autre observation n'est formulée.

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport.

RAPPORT D'INFORMATION N° 2 : Projet de révision du Règlement Opérationnel des services d'incendie et de secours

Rapporteur : Monsieur Clément PERNOT

La parole est donnée au Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE qui développe le sujet. Il précise qu'il y aura un avis du Conseil d'Administration en décembre avant que le règlement opérationnel ne soit arrêté par Monsieur le Préfet.

Il ajoute que concernant la défense des communes, il y aurait une dizaine de communes dont le centre de premier appel changerait et qu'un courrier a été envoyé à tous les maires concernés.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Françoise VESPA revient sur la question des sapeurs-pompiers volontaires, expliquant qu'il faut en prendre soin, ne pas les dissuader, comprendre qu'il peut y avoir des reculs mais qui sont rarement définitifs.

Monsieur le Président Clément PERNOT, après avoir encouragé la réflexion et le travail des élus du CASDIS, indique que le prochain CASDIS aura lieu le 14 décembre à 14h30 et que le Budget Primitif du SDIS sera voté en février 2016. Il lève la séance à 16h45.

Le Secrétaire de séance,


Jean-Charles GROSIDIER

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT

Section départementale
du JURA

DECLARATION LIMINAIRE

Mesdames et Messieurs les élus,

le 22 OCT. 2015

Lors de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration du 9 octobre 2015, M. le Président a fait part de sa décision de suspendre le dossier de transfert des services logistiques sur le site de la Direction.

L'avant-projet sommaire avait fait l'objet d'une validation unanime le 29 juin 2015 par le Conseil d'Administration actuel qui n'a pas remis en cause ce dossier.

L'avant-projet définitif devait être soumis aux élus lors du Conseil d'Administration du 29 octobre 2015.

Parallèlement, le dossier de permis de construire a été constitué et le diagnostic d'archéologie préventive réalisé.

Il s'agit donc d'un projet en cours d'exécution, qui a généré l'engagement de deniers publics, et pour lequel de nombreuses études et hypothèses de réalisation ont été menées au cours des 20 dernières années.

La nécessité de disposer d'un outil de travail fonctionnel, sécurisé et adapté à l'organisation du SDIS du JURA répond à un réel besoin de service, pour poursuivre et renforcer l'exercice continu, quotidien, et efficace, par l'ensemble des sapeurs-pompiers jurassiens, de leurs missions de protection des biens et des populations, et notamment des secours d'urgence.

Toutes les études menées sur ce dossier ont mis en exergue l'impérieuse nécessité de réhabilitation de cet outil de travail qui est à la base de toute réponse opérationnelle que ce soit en terme d'habillement, de matériel et d'entretien des véhicules.

Le dossier validé à l'unanimité sous l'ancienne mandature a été de nouveau confirmé par l'actuel CASDIS, prouvant sa pertinence et la recherche constante du meilleur usage des deniers publics.

Il fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des personnels et de leurs représentants.

Aujourd'hui, nous souhaitons connaître votre position et notamment celle du Président sur le projet :

- Est-il suspendu et pour combien de temps ?
- Est-il définitivement arrêté ? et si oui, quelle(s) solution(s) serai(en)t alors apportée(s) au devenir des services logistiques et aux conditions de travail des agents ?

Le Délégué Départemental,


Thibaut NIDERLENDER



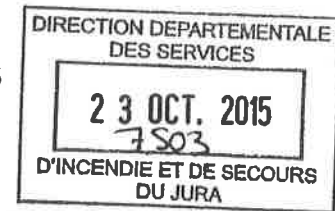
Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de FRANCE FORCE OUVRIÈRE



« Quand je revendique, c'est pour construire »

PCASDIS	<input checked="" type="checkbox"/>	GSIC	
DDDIS	<input checked="" type="checkbox"/>	GOPS	
CEM	<input checked="" type="checkbox"/>	GLOG	<input checked="" type="checkbox"/>
SSSM		GRHF°	
FIN		GAJ	

Montmorot, le 23 octobre 2015



Mon Colonel,

N'ayant pas de représentant élu à la CATSIS et au CASDIS, nous vous demandons de bien vouloir communiquer cette déclaration devant ces instances dans la forme qui vous conviendra le mieux.

En vous remerciant,

DECLARATION LIMINAIRE EN FAVEUR DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER DU SDIS

Mesdames et Messieurs les élus,

En préalable, voici la conclusion d'un rapport soumis au CHSCT du 10 décembre 2014, relatif à la situation de l'atelier :

"Le manque de fonctionnalité et la vétusté de l'atelier mécanique sont, pour une grande partie, à l'origine de ces accidents. Déjà en 2009, l'état général du bâtiment avait été évoqué dans un rapport au Bureau et au CASDIS du 10 avril 2009. Depuis, des études ont été réalisées pour transférer les services logistiques. La prise en compte de tous ces éléments a abouti à la décision du CASDIS du 29 octobre 2014 de reconstruire un bâtiment sur le site de la Direction."

Lors de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration du 9 octobre 2015, M. le Président a fait part de sa décision de suspendre le dossier de transfert des services logistiques sur le site de la Direction.

L'avant-projet sommaire avait fait l'objet d'une validation unanime le 29 juin 2015 par le Conseil d'Administration actuel qui n'a pas remis en cause ce dossier.

L'avant-projet définitif devait être soumis aux élus lors du Conseil d'Administration du 29 octobre 2015.

Parallèlement, le dossier de permis de construire a été constitué et le diagnostic d'archéologie préventive réalisé.

Il s'agit donc d'un projet en cours d'exécution, qui a généré l'engagement de deniers publics, et pour lequel de nombreuses études et hypothèses de réalisation ont été menées au cours des 20 dernières années.

La nécessité de disposer d'un outil de travail fonctionnel, sécurisé et adapté à l'organisation du SDIS du JURA répond à un réel besoin de service, pour poursuivre et renforcer l'exercice continu, quotidien, et efficace, par l'ensemble des sapeurs-pompiers jurassiens, de leurs missions de protection des biens et des populations, et notamment des secours d'urgence.

Toutes les études menées sur ce dossier ont mis en exergue l'impérieuse nécessité de réhabilitation de cet outil de travail qui est à la base de toute réponse opérationnelle que ce soit en terme d'habillement, de matériel et d'entretien des véhicules.

Le dossier validé à l'unanimité sous l'ancienne mandature a été de nouveau confirmé par l'actuel CASDIS, prouvant sa pertinence et la recherche constante du meilleur usage possible des deniers publics.

Il fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des personnels et de leurs représentants.

Aujourd'hui, nous souhaitons connaître votre position et notamment celle du Président sur le projet :

- Est-il suspendu et pour combien de temps ?
- Est-il définitivement arrêté ? et si oui, quelle(s) solution(s) serai(en)t alors apportée(s) au devenir des services logistiques et aux conditions de travail des agents ?

Merci de l'attention que vous nous aurez accordée.

Le Président du SNSPP-PATS FO,



Jean-Paul PICARD



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 octobre 2015

AVIS DES INSTANCES CONSULTATIVES

La Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours s'est réunie le lundi 26 octobre 2015 à 18 h,
la Commission des Equipements le mardi 27 octobre 2015 à 14h,
la Commission des Finances le mercredi 28 octobre 2015 à 14h,
le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail le mercredi 28 octobre 2015 à 14h,
la Commission Administrative Paritaire le mercredi 28 octobre 2015 à 15h30,
le Comité Technique le mercredi 28 octobre 2015 à 16h,
la Commission du Personnel le mercredi 28 octobre à 17h30,
le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires le mercredi 24 juin 2015 à 18h30.

Les réunions de ces instances se sont déroulées à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

RAPPORT N° 2 : Rapport sur les personnels : créations et suppressions de postes...

Rapporteur : Monsieur Bernard AMIENS

CAP, CT, Commission du Personnel :

⇒ Ces organes ont émis à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

RAPPORT N° 3 : Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER :

- approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD),
- acquisition des terrains d'implantation du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER : autorisation de signature des actes notariés à donner au Président

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

CATSIS, Commission des Equipements, CHSCT, CT, CCDSPV :

⇒ Ces organes ont émis à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

RAPPORT N° 4 : Prestations payantes : contrôle hydraulique des points d'eau incendie sous pression

Rapporteur : Monsieur François GODIN

CATSIS :

⇒ La commission émet un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport. (1 abstention, 8 voix pour)

Commission des Finances :

⇒ La commission émet à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport en rappelant le caractère transitoire et temporaire de ces mesures.



RAPPORT N° 5 : Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2015 et Mise à Jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements relatifs aux opérations immobilières en cours

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Commission des Finances :

⇒ La commission émet à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

RAPPORT N° 6 : Evolution des ressources et des charges prévisibles pour 2016

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Commission des Finances, CT, CCDSPV :

⇒ Ces organes ont pris acte avec intérêt du contenu du rapport, de la synthèse et ont débattu sur l'annexe sur les mesures d'économies réalisées et possibles, parmi lesquelles des choix devront être opérés afin d'équilibrer l'exercice budgétaire 2016.
